



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 3730

Texte de la question

M. Yves Coussain souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile des UPRA (Unités pour la sélection et la promotion de la race). Instaurées par la loi sur l'élevage de 1966, les UPRA existent désormais dans chacune des principales races bovines françaises et sont un maillon essentiel pour la coordination des actions de sélection et de promotion de la race. Les propositions de budget 1997 auraient avec une baisse moyenne de 15 % de la subvention nationale de fonctionnement des conséquences dommageables sur l'avenir des UPRA. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider la filière bovine.

Texte de la réponse

Les UPRA (Unités nationales pour la promotion et la sélection des races), mises en place par la loi sur l'élevage et ses décrets d'application, sont des organismes professionnels, agréés par le ministère de l'agriculture et de la pêche, qui remplissent un rôle essentiel de coordination des partenaires professionnels engagés dans l'amélioration génétique de chaque race. Elles définissent les orientations à donner aux programmes de sélection et les actions de promotion du matériel génétique en France et sur les marchés internationaux. Dans un contexte budgétaire difficile, l'enveloppe qui a été attribuée à ces organismes pour l'année 1997 a été augmentée de trois millions de francs. Pour 1998, pour l'ensemble des organismes d'élevage intervenants dans la sélection animale, un montant de 92,2 millions de francs a été attribué au chapitre 44-50, consacré à l'intervention du ministère de l'agriculture et de la pêche dans ce secteur : ce chapitre revient ainsi au niveau de la loi de finances initiale de 1997. Cette intervention va permettre de renforcer le soutien de l'Etat nécessaire aux actions d'intérêt général conduites par les UPRA visant à l'amélioration de la compétitivité du cheptel français, l'adaptation des produits aux marchés et la préservation des ressources génétiques animales.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3730

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 janvier 1998

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3120

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 541